



APPEL À PROPOSITIONS

Fonds des Laboratoires Vivants (Living Lab)

A. Présentation du programme

[Le Réseau MEOPAR \(Observation, Prédiction et Réponse en Environnement Marin\)](#) est un organisme canadien à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement.

Le Fonds des laboratoires vivants soutient des partenariats existants, ancrés sur le territoire, qui travaillent en collaboration pour faire progresser les solutions aux défis côtiers et marins. Le fonds vise à renforcer la capacité de ces partenariats à se développer et à fonctionner en tant que laboratoire vivant en soutenant la coordination, l'établissement et l'approfondissement des relations, la co-conception, le prototypage, les essais et l'apprentissage dans des contextes concrets.

Le Fonds a pour objectif de :

- Renforcer les partenariats multisectoriels existants ainsi que la coordination et les capacités opérationnelles nécessaires pour consolider le travail collaboratif en vue de trouver des solutions.
- Soutenir des approches centrées sur l'utilisateur(-trice) et impliquant la communauté, qui associent les partenaires locaux(-les) et les détenteur(-trice)s de savoir à l'identification des priorités et à la co-conception de solutions.
- Permettre le développement, le prototypage, les essais et le perfectionnement d'innovations sociales et/ou techniques qui répondent aux défis côtiers et marins identifiés au niveau local.
- Renforcer la résilience côtière et l'adaptation au changement climatique en soutenant des solutions adaptées au contexte local et des approches collaboratives.
- Soutenir l'apprentissage et l'échange de connaissances, notamment en offrant des occasions de partager des expériences, des pratiques, des réussites et des enseignements tirés avec d'autres laboratoires vivants et sites phares de résilience côtière dans le cadre de l'initiative BEACONSplus.

Les laboratoires vivants financés traiteront d'un éventail de priorités en matière de résilience côtière et soutiendront des innovations sociales et/ou techniques, notamment des pratiques, des processus, des approches de gouvernance, des services, des outils, des technologies ou d'autres solutions pertinentes au niveau local, qu'ils soient nouveaux ou améliorés. Un laboratoire vivant doit compter **au moins trois partenaires confirmé(e)s (provenant de différentes organisations), y compris l'organisation de la personne candidate, représentant au moins deux secteurs**. Chaque partenaire confirmé(e) doit fournir une lettre de soutien incluant l'organisation de l'applicant(e).

Les activités peuvent inclure la coordination et le fonctionnement du laboratoire vivant ; le développement de partenariats et de la gouvernance ; l'engagement communautaire et l'animation ; les activités de co-conception ; le prototypage et les essais ; la mobilisation des connaissances ; ainsi que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. À noter que les laboratoires vivants ne sont pas des communautés de pratique et ne se limitent pas à la mobilisation des connaissances. Le Fonds est mis en œuvre en lien avec [BEACONSplus](#), une initiative internationale d'Horizon Europe visant à renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience des communautés côtières par la co-conception, la co-crédation et la collaboration transdisciplinaire. Les laboratoires vivants financés contribueront à ce réseau d'apprentissage plus large et auront l'occasion d'échanger leurs expériences et les enseignements tirés avec BEACONSplus et d'autres partenaires œuvrant pour la résilience côtière.

B. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et les objectifs de BEACONSplus

Le réseau MEOPAR a défini les objectifs suivants, pour lesquels un financement ciblé sera accordé :

1. Renforcer la base de données factuelles pour la prise de décision et l'adaptation grâce au développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prévision et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science axée sur les utilisateur(-trice)s finaux(-les) et à des structures de collaboration innovantes.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche en sciences de la mer et d'innovation.

Les candidat(e)s sont également encouragé(e)s à consulter la [Stratégie scientifique 2025-2030](#) du réseau MEOPAR pour obtenir davantage de contexte et s'assurer de l'alignement avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

Le réseau MEOPAR s'engage à progresser activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à faire avancer les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les projets proposés adoptent des pratiques qui intègrent une perspective IDEA dans toutes leurs activités. Les activités des projets doivent impliquer une diversité de membres, notamment des peuples autochtones et des personnes issues de groupes méritant une attention particulière en matière d'équité, tant au sein de la direction que dans la composition globale de l'organisation. La priorité dans l'octroi des financements sera accordée aux candidatures retenues émanant d'équipes diversifiées et à celles qui démontrent efficacement leur engagement envers les principes IDEA ainsi que ceux de la Vérité et de la Réconciliation.

Le laboratoire vivant devra également être aligné avec les objectifs et les approches de BEACONSplus, notamment l'accent mis sur la co-conception et la co-crédation de solutions adaptées au contexte local en matière de résilience côtière.

C. Structure de l'appel à projets

Le montant **maximal du financement** disponible s'élève à **75 000 \$ par projet d'une durée d'un an et demi**. Le projet, ainsi que le financement qui y est associé, **doivent se dérouler du 1er avril 2027 au 31 octobre 2028** (*le projet doit être achevé au plus tard le 31 octobre 2028*). Le réseau MEOPAR prévoit financer cinq laboratoires vivants.

D. Éligibilité au financement

Les bénéficiaires éligibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent les établissements d'enseignement supérieur, les organisations à but non lucratif, les organisations et administrations autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement du public, les organisations et entreprises menant des activités d'engagement du public, ainsi que les entreprises en démarrage (y compris celles hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement supérieur canadiens). Les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires éligibles. Les candidat(e)s doivent être admissibles à recevoir une subvention au sein de leur établissement ou organisation. Les projets axés sur la recherche doivent faire preuve de partenariats communautaires solides et vérifiés.

E. Conditions de financement

Chaque candidat(e) retenu(e) conclura une convention avec le réseau MEOPAR (appelée « accord de bénéficiaire ultime » [ABU], dans laquelle le responsable du projet est le bénéficiaire ultime). L'ABU précise le calendrier de financement, les échéanciers de rapport, les jalons du projet et les livrables.

Il incombe à la personne candidate de s'assurer que toutes les certifications, autorisations, licences et autres agréments nécessaires ont été obtenus avant que toute recherche ne soit menée, en tout ou en partie (par exemple, les recherches impliquant des sujets humains, ou celles ayant des répercussions sur l'environnement, les peuples autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR aura besoin d'une copie de l'autorisation délivrée par le comité de certification institutionnel compétent avant que le financement ne soit versé dans son intégralité.

F. Budget

Des budgets détaillés (c'est-à-dire la contribution du projet et celle des partenaires), accompagnés d'une justification, sont requis en plus du plan de travail. Le budget doit être soumis selon le modèle disponible [ici](#) (**annexe B/B1**).

Conformément au guide du FSS, le réseau MEOPAR peut prendre en charge les frais généraux (coûts indirects) à un taux adapté au contexte du projet, dans la limite de 15 %. Ce taux doit être fixé en tenant compte de l'ampleur du projet (c'est-à-dire sans se contenter d'appliquer un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée par une description narrative expliquant comment les fonds seront utilisés dans le cadre de cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si vous avez besoin d'un soutien administratif mais que vous ne l'imputez pas au projet, celui-ci peut également être décrit comme une contribution en nature afin de répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Pour les contributions non issues du réseau MEOPAR, les applicant(e)s doivent indiquer dans le modèle disponible [ici](#) (**annexe C**) si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature, si elles sont de contrepartie ou à effet de levier, et si la contribution est prévue ou déjà obtenue. **Les**

contributions de contrepartie sont vivement encouragées et seront prises en compte lors de l'évaluation. Consultez [l'explication relative aux contributions de contrepartie et à effet de levier des partenaires](#), les lignes directrices du programme FSS pour plus de détails sur [les coûts éligibles et non éligibles](#), ainsi que [l'annexe C – Lignes directrices pour le calcul de la valeur des contributions en nature](#).

G. Procédure de soumission

Soumettez votre proposition via notre portail en ligne qui s'ouvrira en octobre :

<https://meopar.smaply.io/>. La **date limite de soumission est fixée au 18 novembre 2026 à 23 h 59, heure de l'Est.**

H. Demandes de renseignements

Afin de faciliter l'élaboration des propositions et de permettre une bonne compréhension des laboratoires vivants et des conditions requises reliées au financement de contrepartie, le réseau MEOPAR organisera des webinaires :

- ANGLAIS – 1er octobre 2026 à 11 h, heure du Pacifique (14 h, heure de l'Est) – inscrivez-vous [ici](#).
- FRANÇAIS – 8 octobre 2026 à 11 h, heure du Pacifique (14 h, heure de l'Est) – inscrivez-vous [ici](#).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter Maéva Gauthier, gestionnaire de programme – Recherche menée par les communautés, à l'adresse maeva.gauthier@meopar.ca.

I. Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées par le comité d'évaluation indépendant du réseau MEOPAR selon ces critères d'évaluation :

- Portée du laboratoire vivant et alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR (20 %)
- Approche du laboratoire vivant, partenariats existants et co-conception (40 %)
- Plan de mise en œuvre, capacités du laboratoire vivant et budget (25 %)
- Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation (15 %)

Vous trouverez ci-dessous la grille d'évaluation complète relative à cet appel à projets.

Critères d'évaluation – Fonds des Laboratoires Vivants

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
Portée et alignement avec les objectifs du réseau MEOPAR et la stratégie scientifique 20 %	Critère 1 : Pertinence et actualité du défi ou de l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site (5 %)	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site est clairement défini et convaincant, avec une justification bien documentée démontrant sa pertinence et son actualité dans le contexte local.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site est clairement défini et s'appuie sur une justification solide démontrant sa pertinence et son actualité dans le contexte local, avec seulement quelques lacunes mineures.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au site est correctement décrit et sa pertinence ainsi que son actualité dans le contexte local sont globalement démontrées, bien que certains aspects pourraient être davantage développés.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au territoire est identifié, mais sa pertinence, son actualité ou son lien avec le contexte local ne sont que partiellement démontrés.	Le défi ou l'opportunité côtier(-ière) spécifique au lieu n'est pas clair, est mal défini ou sa pertinence et son actualité ne sont pas démontrées.
	Critère 2 : Résultats attendus contribuant à la résilience des communautés côtières (10 %)	Les résultats attendus sont clairement définis et significatifs, et présentent un lien convaincant et bien documenté avec le renforcement de la résilience des communautés côtières et/ou l'adaptation au changement climatique.	Les résultats attendus sont clairs et significatifs, et présentent un lien solide et crédible avec le renforcement de la résilience des communautés côtières et/ou l'adaptation au changement climatique.	Les résultats attendus sont décrits de manière adéquate et démontrent une contribution crédible à la résilience des communautés côtières et/ou à l'adaptation au changement climatique, bien que le lien puisse être davantage développé.	Les résultats attendus sont quelque peu flous ou leur contribution à la résilience des communautés côtières n'est que partiellement démontrée.	Les résultats attendus sont flous, minimes ou ne présentent pas de lien significatif avec la résilience des communautés côtières.
	Critère 3 : Alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et BEACONSplus (5 %)	La proposition fait preuve d'un alignement global et substantiel tant avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR qu'avec les objectifs et les approches de BEACONSplus, avec des liens clairs vers le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>) proposé.	La proposition fait preuve d'un alignement clair et solide tant avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR qu'avec les objectifs et les approches de BEACONSplus, avec seulement quelques lacunes mineures dans la manière dont ces liens sont articulés.	La proposition fait preuve d'une cohérence crédible avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et les objectifs et approches de BEACONSplus, bien que certains liens soient généraux ou pourraient être expliqués de manière plus détaillée.	La proposition démontre partiellement ou explique de manière insuffisante l'alignement avec la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et/ou les objectifs et approches de BEACONSplus.	La proposition ne démontre pas cet alignement ou n'est pas claire à ce sujet, ni en ce qui concerne la stratégie scientifique du réseau MEOPAR et/ou les objectifs et approches de BEACONSplus.
Approche du laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>)	Critère 4 : Partenariats existants et historique (10 %)	Démontre une base hautement crédible et bien étayée pour le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>), avec des preuves claires d'une collaboration antérieure significative, d'établissement de relations, de partage des connaissances et/ou de renforcement des capacités entre les partenaires. Les partenariats	Démontre une base solide pour le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>), avec des preuves claires de collaborations antérieures, de renforcement des relations, de partage des connaissances et/ou de renforcement des capacités. De légères	Démontre l'existence de partenariats crédibles et d'un historique de collaboration pertinent, bien que la profondeur de la collaboration ou la capacité à faire progresser le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>) pourraient être mieux démontrées.	Un historique de partenariats est présenté, mais la collaboration antérieure et/ou l'établissement de relations sont limités ou insuffisamment décrits pour établir une base solide pour	Peu ou pas de preuves d'un partenariat existant ou d'une collaboration antérieure permettant de constituer une base crédible pour le

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
		démontrent un haut niveau de préparation pour faire avancer le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>).	lacunes subsistent quant à la démonstration de la profondeur ou de la volonté d'au moins un des partenariats.		le laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>).	laboratoire vivant (<i>Living Lab</i>).
	Critère 5 : Complémentarité des partenaires, rôles et gouvernance (10 %)	Les partenaires apportent des perspectives, une expertise, des systèmes de connaissances et/ou une représentation sectorielle hautement pertinents et complémentaires, avec plus de trois partenaires confirmés , y compris la personne candidate (avec des lettres de soutien). Les rôles et les responsabilités sont clairement définis, avec des modalités de gouvernance bien élaborées et appropriées pour la prise de décision partagée, la responsabilité et la coordination.	Les partenaires font preuve d'une forte complémentarité et plus de trois partenaires sont confirmés (avec des lettres de soutien). Les rôles et les responsabilités sont clairs, avec des modalités de gouvernance appropriées pour la prise de décision partagée, la responsabilité et la coordination.	Les partenaires apportent des contributions complémentaires pertinentes et trois partenaires sont confirmés (avec des lettres de soutien). Les rôles, les responsabilités et les modalités de gouvernance sont décrits de manière crédible, bien que certains aspects de la prise de décision, de la responsabilité et de la coordination pourraient être davantage développés.	La complémentarité des partenaires n'est que partiellement démontrée et/ou les rôles, les responsabilités, les modalités de prise de décision ou de coordination nécessitent d'être considérablement développés. Trois partenaires sont confirmé(e)s (avec des lettres de soutien).	La complémentarité des partenaires n'est pas démontrée et/ou les rôles, les responsabilités, les modalités de prise de décision ou de coordination sont flous ou absents. La proposition ne comprend pas au moins trois partenaires provenant de deux secteurs différents (y compris la personne candidate) confirmé(e)s par des lettres de soutien.
	Critère 6 : Approche de co-conception et du laboratoire vivant (10 %)	Démontre une approche de co-conception complète et crédible, adaptée au stade actuel de développement du laboratoire vivant, avec une implication significative et bien intégrée des membres de la communauté concernés, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires dans la mise en œuvre de solutions pertinentes au niveau local. Des processus clairs et intégrés d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont intégrés à l'approche, différentes perspectives et formes de	Fait preuve d'une approche de co-conception solide et adaptée au stade actuel de développement du laboratoire vivant, avec une implication significative des membres de la communauté concernés, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires dans la mise en œuvre de solutions. Des processus clairs d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont intégrés à l'approche	Fait preuve d'une approche de co-conception solide et adaptée au stade actuel de développement du laboratoire vivant, avec une implication significative des membres de la communauté, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires. Les processus d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont évidents, bien que certains aspects de la manière dont ceux-ci orienteront les activités ou	Fait preuve d'une approche de co-conception partiellement développée par rapport au stade actuel de développement du laboratoire vivant. L'implication des membres concernés de la communauté, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires est	Ne présente que peu ou pas de signes d'une approche de co-conception adaptée au stade actuel de développement du laboratoire vivant. L'implication significative des membres concernés de la communauté, des utilisateur(-trice)s finaux(-les), des détenteur(-trice)s de connaissances et des partenaires est

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
		connaissances alimentant les activités et les solutions au fil du temps.	et guident l'évolution des activités ou des solutions au fil du temps.	les solutions nécessitent d'être approfondis.	limitée ou inégale. Les processus d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération sont sous-développés ou peu clairs.	minime, voire inexistante, et il n'y a que peu ou pas d'indications concernant les processus d'apprentissage, de retour d'expérience et d'itération.
	Critère 7 : Équité et durabilité des solutions (10 %)	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont intégrées de manière significative et approfondie dans l'élaboration des solutions proposées, en tenant clairement compte des bénéficiaires potentiel(-le)s, des acteur(-trice)s susceptibles de supporter les coûts ou de subir des conséquences imprévues, ainsi que de la durabilité à long terme. Ces considérations influencent clairement la manière dont les solutions sont élaborées.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont clairement intégrées dans l'élaboration des solutions proposées, avec une prise en compte claire des avantages potentiels, des coûts ou des conséquences imprévues, ainsi que de la durabilité à long terme, mais on observe quelques lacunes mineures dans la manière dont ces considérations influencent les solutions.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont prises en compte de manière crédible dans l'élaboration des solutions proposées, bien que certains aspects des avantages potentiels, des conséquences ou de la durabilité à long terme pourraient être développés plus en détail.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique sont reconnues, mais leur prise en compte est limitée, générique ou faiblement liée aux solutions proposées.	L'équité, la réciprocité et la durabilité écologique ne sont pas prises en compte de manière significative dans l'élaboration des solutions proposées.
Plan de mise en œuvre, capacités du laboratoire vivant et budget 25 %	Critère 8 : Plan du projet : activités, jalons et calendrier (10 %)	Le plan de mise en œuvre est exceptionnellement détaillé, clair, réaliste et bien structuré. Le tableau des activités, des jalons et des livrables est bien séquencé et démontre une excellente faisabilité dans les délais proposés.	Le plan de mise en œuvre est bien détaillé, clair et réaliste, avec un tableau des activités, des jalons et des livrables bien défini. Le travail proposé présente une forte faisabilité dans le délai imparti, seuls quelques détails mineurs manquant à l'appel.	Le plan de mise en œuvre et le tableau des activités, des jalons et des livrables sont globalement clairs et réalistes, même si certains détails ou l'enchaînement des étapes pourraient être davantage précisés.	Le plan de mise en œuvre est partiellement élaboré ou manque de clarté, avec un tableau des activités, des jalons et des livrables présentant des lacunes importantes, ce qui soulève certaines questions quant à sa faisabilité.	Le plan de mise en œuvre est flou, incomplet ou irréaliste. Le tableau des activités, des jalons et des livrables présente des lacunes manifestes ou montre une faible faisabilité dans les délais proposés.
	Critère 9 : Renforcement des capacités du laboratoire vivant (5 %)	Les activités proposées présentent une feuille de route claire, convaincante et bien étayée visant à renforcer de manière significative les capacités du laboratoire vivant dans des domaines pertinents,	Les activités proposées présentent une feuille de route solide et crédible pour renforcer les capacités du laboratoire vivant dans les domaines pertinents, avec seulement	Les activités proposées démontrent une contribution crédible au renforcement des capacités du laboratoire vivant, bien que le lien entre certaines activités et	La contribution des activités proposées au renforcement des capacités du laboratoire vivant n'est que partiellement	Peu ou pas d'éléments indiquant que les activités proposées renforceront de manière significative

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
Considérations relatives à l'IDEA et à la participation		tels que la coordination, les opérations, les partenariats, la gouvernance et/ou l'engagement communautaire.	quelques lacunes mineures.	les gains de capacité attendus pourrait être davantage développé.	démontrée ou reste floue.	les capacités du laboratoire vivant.
	Critère 10 : Justification du budget (5 %)	Le budget proposé est exceptionnellement clair, approprié et proportionné aux activités et objectifs proposés. Les coûts sont très bien justifiés et témoignent d'un investissement réfléchi dans les ressources humaines, la coordination, l'engagement et les capacités opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre du laboratoire vivant, y compris une rémunération appropriée et équitable.	Le budget est clair, approprié et bien justifié, les coûts étant étroitement alignés sur les activités et les objectifs proposés. L'investissement dans les ressources humaines, la coordination, l'engagement et les capacités opérationnelles, y compris une rémunération équitable le cas échéant, est clairement démontré.	Le budget est globalement approprié et justifié, les coûts étant raisonnablement alignés sur les activités et les objectifs proposés. La rémunération et les autres investissements dans les capacités de mise en œuvre sont globalement appropriés, même si certains détails pourraient être précisés.	Le budget présente des lacunes notables ou une justification insuffisante, et/ou certains coûts semblent disproportionnés ou faiblement liés aux activités et aux objectifs proposés. Des questions peuvent subsister concernant la rémunération appropriée ou l'investissement dans les capacités de mise en œuvre.	Le budget est flou, irréaliste, insuffisamment justifié ou inadapté aux activités et objectifs proposés.
	Critère 11 : Contributions des partenaires (5 %)	Les contributions de contrepartie sont clairement identifiées, évaluées et justifiées, et témoignent d'un engagement fort des partenaires (ratio de contrepartie $\geq 1:1,25$).	Les contributions de contrepartie sont clairement identifiées, évaluées et justifiées, et témoignent d'un engagement solide de la part des partenaires (ratio de contrepartie compris entre $1:1,00$ et $<1:1,25$).	Les contributions de contrepartie sont correctement identifiées et évaluées, et témoignent d'un engagement crédible des partenaires (ratio de contrepartie compris entre $1:0,80$ et $<1:1,00$).	Les contributions de contrepartie témoignent d'un certain engagement des partenaires, mais peuvent présenter des lacunes en matière de documentation, d'évaluation ou de justification (ratio de contrepartie compris entre $> 1:0,50$ et $< 1:0,80$).	Les contributions de contrepartie sont minimales, peu claires ou insuffisamment démontrées (ratio de contrepartie $\leq 1:0,50$).
	Critère 12 : Principes IDEA intégrés au laboratoire vivant (7,5 %)	Les principes IDEA sont intégrés de manière significative et exhaustive dans la direction, la gouvernance, les partenariats et les activités du laboratoire vivant. Les obstacles à une participation	Les principes IDEA sont clairement intégrés dans tous les aspects pertinents du laboratoire vivant. Les obstacles à la participation sont identifiés, et des	Les principes IDEA sont intégrés dans les aspects pertinents du laboratoire vivant, avec une prise en compte avérée des obstacles à la participation	Les principes IDEA sont reconnus, mais leur intégration est limitée ou générique. Les obstacles à la participation et/ou	Les principes IDEA sont abordés de manière minimale ou ne sont pas intégrés de manière significative, avec

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISANT
		significative sont clairement identifiés et traités par des mesures spécifiques et adaptées au contexte, qui favorisent une participation inclusive et accessible.	mesures claires sont prévues pour favoriser une participation inclusive et accessible, bien que certaines mesures puissent manquer de précision ou ne soient pas encore pleinement intégrées dans tous les aspects pertinents du laboratoire vivant.	et des approches identifiées pour favoriser une participation inclusive et accessible, bien que certains éléments nécessitent d'être développés davantage.	les mesures visant à favoriser une participation inclusive et accessible ne sont que partiellement pris en compte.	peu ou pas de prise en compte des obstacles à la participation, à l'inclusion ou à l'accessibilité.
	Critère 13 : Vérité, réconciliation et autodétermination des peuples autochtones (7,5 %) *	Fait preuve d'une approche globale et bien étayée visant à faire progresser la vérité et la réconciliation ainsi que l'autodétermination autochtone par le biais de relations respectueuses et réciproques, de la reconnaissance des droits et des priorités autochtones, de la sécurité culturelle et du respect des savoirs autochtones et de la souveraineté des données. Ces principes se reflètent clairement dans les relations, les activités et les prises de décision touchant les communautés, les savoirs, les terres et les eaux autochtones.	Fait preuve d'une approche solide et clairement articulée en matière de vérité et de réconciliation ainsi que d'autodétermination autochtone, avec des preuves manifestes d'un engagement respectueux et réciproque, de la sécurité culturelle et de la reconnaissance des droits, des priorités et des savoirs autochtones, bien que certains aspects de la manière dont ces principes seront mis en œuvre dans les relations, les activités ou la prise de décision pourraient être décrits de manière plus détaillée.	Fait preuve d'une approche crédible en matière de vérité et de réconciliation et d'un engagement respectueux envers les peuples autochtones, en tenant dûment compte des droits, des priorités, des savoirs et/ou de l'autodétermination des peuples autochtones, bien que certains éléments nécessitent d'être davantage développés.	La vérité et la réconciliation sont reconnues, mais les actions ou relations proposées sont limitées, insuffisamment développées ou pas suffisamment liées à l'autodétermination des peuples autochtones.	La vérité et la réconciliation ainsi que l'autodétermination des peuples autochtones ne sont pas abordées de manière significative, ou il y a peu d'éléments attestant d'un engagement respectueux lorsque les communautés, les droits, les savoirs, les terres ou les eaux autochtones sont concernés.

* Remarque : pour les projets qui ne sont pas menés par des Autochtones, l'évaluation doit examiner dans quelle mesure un engagement respectueux et réciproque avec les communautés autochtones liées au territoire ou aux eaux est démontré, le cas échéant.